

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 22 novembre 2021** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Guy Jubinville, conseiller
Monsieur François Fréchette, directeur général

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'octobre 2021
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2021

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.3 Renouvellement du contrat d'Advanced Utility Systems pour l'entretien annuel du logiciel d'Hydro-Coaticook pour un montant de 30 428,90 \$ plus les taxes applicables
- 6.4 Renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'entretien de divers logiciels pour l'année 2022 pour un montant de 46 755 \$ plus les taxes applicables
- 6.5 Adoption du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook (16 septembre 2021)
- 6.6 Adoption du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook (21 octobre 2021)

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'octobre 2021
- 7.2 Demande de la MRC de Coaticook auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 2 935 501, afin d'effectuer des travaux pour stabiliser et optimiser la capacité hydraulique de la digue
- 7.3 RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau - Demande d'admission comme membre utilisateur-producteur
- 7.4 Acte de tolérance - Empiètement d'une résidence dans une servitude d'égout en faveur de la ville publiée sous le numéro 74 318 et autorisation de signature

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

- 8.1 Affectation des dépenses des organismes culturels

9. LOISIRS

- 9.1 Nomination de Madame Sonia Côté à titre de responsable des loisirs à la Ville de Coaticook
- 9.2 Résolution ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur
- 9.3 Délégation à l'Assemblée Générale Annuelle d'Acti-Sports pour l'année financière 2021-2022

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Mandat d'accompagnement pour l'embauche d'un chef de division Hydro-Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.2 Présentation d'une demande dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Soutien pour le projet de trottoir dans le hameau de Barnston
- 11.3 Publication au registre foncier d'un avis de contamination pour le lot 3 310 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 11.4 Octroi du poste de préposé aux sels et abrasifs à Simon Tremblay
- 11.5 Octroi du poste de préposé au déneigement des stationnements à Philippe Sévigny
- 11.6 Paiement à la compagnie Construction Guy Sébas du décompte progressif numéro 5 au montant de 55 865,64 \$ taxes incluses, pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard-Couillard
- 11.7 Paiement à la compagnie Construction Guy Sébas du décompte progressif numéro 6 au montant de 11 643,52 \$ taxes incluses, pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard-Couillard
- 11.8 Réquisition numéro 2021-83 au montant de 1 450 \$ plus les taxes applicables, pour la rénovation du parc Denis-Madore
- 11.9 Réquisition numéro 2021-84 au montant de 22 378 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement des réservoirs des génératrices du poste Dionne et du poste Laurence
- 11.10 Réquisition numéro 2021-85 au montant de 17 914,72 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de divers panneaux et équipements de signalisation incluant le transport
- 11.11 Réquisition numéro 2021-86 au montant de 5 740,11 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux au parc Elvyn-Baldwin pour l'entretien des modules de jeux, à la patinoire, pour la remise et du terrassement
- 11.12 Réquisition numéro 2021-87 au montant de 18 632 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux
- 11.13 Réquisition numéro 2021-88 au montant de 10 873 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un ensemble de feux de signalisation de chantier
- 11.14 Réquisition numéro 2021-89 au montant de 13 613,63 \$ plus les taxes applicables, pour la patinoire, le gazebo et le terrassement au parc Yvon-Lemieux
- 11.15 Réquisition numéro 2021-90 au montant de 2 218,79 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux d'électricité au nouvel accueil du Parc Harold F. Baldwin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.16 Réquisition numéro 2021-91 au montant de 1 627,99 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une structure portative de filet de basketball au parc Elvyn-Baldwin
- 11.17 Réquisition numéro 2021-92 au montant de 12 859,03 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation de la pompe au poste de pompage Dionne
- 11.18 Réquisition numéro 2021-93 au montant de 20 750 \$ plus les taxes applicables, pour les services professionnels pour le projet d'ajout d'un trottoir sur le chemin Riendeau
- 11.19 Réquisition numéro 2021-94 au montant de 24 690 \$ plus les taxes applicables, pour le débroussaillage effectué entre le 1^{er} août et le 22 septembre 2021
- 11.20 Réquisition numéro 2021-95 au montant de 999,61 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation de la clôture à l'usine d'épuration des eaux usées
- 11.21 Réquisition numéro 2021-96 au montant de 1 724,03 \$ plus les taxes applicables, pour l'aménagement de la remise à la station de lavage de bateaux au lac Lyster

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Autorisation au Centre d'action bénévole de tenir La Grande Guignolée des Médias 2021 le jeudi 2 décembre prochain
- 13.2 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à la campagne des Paniers de Noël
- 13.3 Octroi d'une aide financière de 250 \$ à C'est Thi-bault Noël pour la tenue de leur spectacle annuel qui se tiendra le 10 décembre prochain

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Nomination des membres du conseil sur divers comités
- 14.2 Délégation des représentants de la ville au congrès de l'UMQ qui se tiendra les 12 et 13 mai 2022 à Québec
- 14.3 Promesse de servitude entre la Ville de Coaticook et TACTIC LTÉE pour le lot numéro 3 310 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 14.4 Extinction des servitudes publiées au registre foncier sous les numéros 41 506 et 41 556 concernant les lots 3 402 401 et 2 935 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 14.5 Modification de Programme d'incitation à l'établissement et autorisation de signature

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.6 Modification du Programme de subvention pour l'achat et l'installation de borne de recharge électrique résidentielle et autorisation de signature

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 24-1-23 (2021) intitulé règlement numéro 24-1-23 (2021) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2022 et demande de dispense de lecture
- 15.2 Avis de motion et projet de règlement numéro 29-B-5 (2021) intitulé règlement numéro 29-B-5 (2021) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2022 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C. 1-0.0) et demande de dispense de lecture
- 15.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 25 (2021) intitulé règlement imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2022 et demande de dispense de lecture

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Réquisition numéro 2021-97 au montant de 6 834,44 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation du pavé de la rue Ernest-Lafaille
- 16.2 Réquisition numéro 2021-98 au montant de 2 300 \$ plus les taxes applicables, pour l'évaluation environnementale de site, phase 1, pour le projet de raccordement du nouveau puits P5-18
- 16.3 Réquisition numéro 2021-99 au montant de 1 246,50 \$ plus les taxes applicables, pour la caractérisation écologique du site d'implantation du puits P5-18

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

21-11-36180 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 21-11-36180

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-11-36181 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU 4 OCTOBRE 2021**

RÉSOLUTION 21-11-36181

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Félicitations au nouveau conseil élu pour les 4 prochaines années;
- COVID : rappel des mesures sanitaires, hausse des cas appel à la prudence;
- Fermeture de notre urgence : beaucoup de travail est fait pour la réouverture, rassemblement devant l'urgence ce 27 novembre prochain, invitation à la population;
- C'est Thibault Noël au parc Chartier et activités au centre-ville : 10 novembre 2021.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

**21-11-36182 6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA
LISTE DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2021**

RÉSOLUTION 21-11-36182

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'octobre 2021 au montant total de 1 686 895,52 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'octobre 2021 comme suit :

- Fonds administration : 1 546 212,62 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 140 682,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2021

- 21-11-36183** 6.3 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ADVANCED UTILITY SYSTEMS POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU LOGICIEL D'HYDRO-COATICOOK POUR UN MONTANT DE 30 428,90 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-11-36183

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir le logiciel d'Hydro-Coaticook, un contrat d'entretien est requis;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Advanced Utility Systems pour un montant total de 30 428,90 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU accepter l'offre de services de Advanced Utility systems pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook pour l'année 2022 au montant de 30 428,90 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-190-04-000 / 2021 et reclasser en 2022 dans le 02-819-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36184** 6.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PG SOLUTIONS POUR L'ENTRETIEN DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2022 POUR UN MONTANT DE 46 755 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-11-36184

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir les logiciels de la cour municipale, genero, oracle, urbanisme, approvisionnements, comptes fournisseurs, codes à barres, comptabilité par projet, grand livre, contrôle budgétaire, immobilisations, inventaire, mise à jour des certificats paies, préparation budgétaire, PTI, taxation, perception, transphere, mapaie.net, un contrat d'entretien est requis;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de PG Solutions pour un montant total de 46 755 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'entretien des logiciels de la cour municipale, genero, oracle, urbanisme, approvisionnements, comptes fournisseurs, codes à barres, comptabilité par projet, grand livre, contrôle budgétaire, immobilisations, inventaire, mise à jour des certificats paies, préparation budgétaire, PTI, taxation, perception, transphere, mapaie.net pour l'année 2022 au montant de 46 755 \$ plus les taxes applicables et d'affecter les dépenses aux postes budgétaires suivants :

- Administration : 26 407 \$ plus taxes applicables 50% dans 02-190-00-414 et 50% dans 02-819-00-414;
- Cour municipale : 4 711 \$ plus taxes applicables dans 02-120-00-414;
- Administration : 2 934 \$ plus taxes applicables dans 02-190-00-414;
- Urbanisme : 12 703 \$ plus taxes applicables dans 02-610-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36185 6.5 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK (16 SEPTEMBRE 2021)

RÉSOLUTION 21-11-36185

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 1 024 030 \$ en 2021, soit 921 628 \$ à la charge de la Société d'habitation et 72 334 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et d'avancer la somme auprès de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36186 6.6 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK (21 OCTOBRE 2021)

RÉSOLUTION 21-11-36186

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 1 024 562 \$ en 2021, soit 922 106 \$ à la charge de la Société d'habitation et 72 378 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et d'avancer la somme auprès de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2021

Le conseiller, monsieur Denis Hébert, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'octobre 2021 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

21-11-36187

7.2 DEMANDE DE LA MRC DE COATICOOK AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT 2 935 501, AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX POUR STABILISER ET OPTIMISER LA CAPACITÉ HYDRAULIQUE DE LA DIGUE

RÉSOLUTION 21-11-36187

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que le marais de La Meder est reconnu à la réglementation municipale et régionale et aussi par Canards illimités Canada depuis 1985 et qu'il y a très peu de milieux humides sur le territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la restauration du barrage vise à optimiser les fonctions écologiques et à rehausser le potentiel faunique et floristique de ce complexe en milieu humide;

CONSIDÉRANT la remise à niveau du barrage du marais de La Meder améliorera la qualité de cet habitat faunique et floristique;

CONSIDÉRANT que nous ne sommes pas en présence de terres en culture

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les propriétaires acceptent l'exécution de travaux d'aménagement faunique sur leur propriété, entente signée avec la MRC de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'appuyer la demande de la MRC de Coaticook auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 2 935 501, afin d'effectuer des travaux pour stabiliser et optimiser la capacité hydraulique de la digue érigée en 1957, à démanteler le canal de sortie d'eau défectueuse et à aménager un déversoir afin de reconnecter le milieu humide au cours d'eau en aval, la superficie des travaux est estimée à environ 4 720 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36188

7.3 RAPPEL – COOP DE SOLIDARITÉ EN PROTECTION DE L'EAU – DEMANDE D'ADMISSION COMME MEMBRE UTILISATEUR-PRODUCTEUR

RÉSOLUTION 21-11-36188

CONSIDÉRANT que RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau a pour mission de promouvoir la protection et la préservation des lacs, cours d'eau et milieux humides du Québec et de soutenir par son expertise les personnes et les organismes qui y sont engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook partage les mêmes valeurs qui amènent à mener des actions basées sur les trois piliers du développement durable, soit la protection et la préservation de l'environnement, le renforcement et l'engagement des communautés locales et l'efficacité économique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU DE:

- D'adhérer comme membre utilisateur-producteur de RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau;
- Déclarer avoir la capacité effective d'être un usager des services de la Coopérative;
- S'engager à respecter les règlements de la Coopérative;
- Souscrire dans la Coopérative un nombre minimum de vingt (20) parts sociales de qualification de dix dollars (10 \$) chacune, pour un total de deux cents (200) \$, payables selon les modalités déterminées par règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

21-11-36189 7.4 ACTE DE TOLÉRANCE - EMPIÈTEMENT D'UNE RÉSIDENCE DANS
UNE SERVITUDE D'ÉGOUT EN FAVEUR DE LA VILLE PUBLIÉE
SOUS LE NUMÉRO 74 318 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-11-36189

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme a reçu une demande pour la signature d'un acte de tolérance;

CONSIDÉRANT que la résidence empiète dans la servitude d'aqueduc et d'égout en consentie en faveur de la Ville de Coaticook, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook sous le numéro 74 318;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à signer un acte de tolérance afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à l'acte de servitude sont à la charge du demandeur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à ne pas occasionner de dommage à la propriété malgré l'empiètement dans la servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU:

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer l'acte de tolérance; ET

De mandater la notaire Anne-Sophie Francoeur à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

21-11-36190 8.1 AFFECTATION DES DÉPENSES DES ORGANISMES CULTURELS

RÉSOLUTION 21-11-36190

CONSIDÉRANT la liste de dépenses fournies par la responsable des dossiers culturels reliées aux dossiers culturels, laquelle est jointe aux présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte l'ensemble de ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'affecter ces dépenses au poste budgétaire 02-920-01-414 :

246, rue Cutting	6 000 \$
174, rue Baldwin	2 450 \$
Les Jardins du Château Norton	6 925 \$ avant taxes
Site web Biblio	10 430 \$
Animation Marie-Christine Boyer	450 \$
Le Banc de La Rassembleuse	2 299,50 \$
Disque externe	400 \$
Bar mobile PACC	2 875 \$
Frigo bar PACC	3 880 \$
Enseigne	12 000 \$
Frigo loge	280 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

- 21-11-36191** 9.1 NOMINATION DE MADAME SONIA CÔTÉ À TITRE DE RESPONSABLE DES LOISIRS À LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 21-11-36191

CONSIDÉRANT que l'administration municipale de la Ville de Coaticook requiert l'apport d'une ressource additionnelle afin de soutenir activement le département des sports et loisirs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accepté par sa résolution numéro 21-10 -36178 de créer le poste de responsable des loisirs;

CONSIDÉRANT que cette ressource aura notamment pour mandat de planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux du loisir;

CONSIDÉRANT que la direction générale recommande Mme Sonia Côté à titre de responsable des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de Madame Sonia Côté pour occuper le poste de responsable des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

D'octroyer le poste de responsable des loisirs de la Ville de Coaticook à Madame Sonia Côté à compter du 1er janvier 2022, le tout conformément à l'entente établissant les conditions de travail des employés-cadres, et de fixer son salaire selon l'échelon 4 de la classe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36192** 9.2 RÉOLUTION AYANT POUR OBJET D'APPUYER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 21-11-36192

CONSIDÉRANT que l'École secondaire La Frontalière, la Commission scolaire des Hauts-Cantons (maintenant connue comme le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons) et la MRC de Coaticook ont signé en 2014 une entente afin d'établir une convention d'utilisation des plateaux sportifs, d'une part de la Commission scolaire via l'école La Frontalière et d'autre part, de la MRC et un organisme ;

CONSIDÉRANT que la MRC à travers un organisme régional (Acti-Sports MRC de Coaticook) gère les activités et rend accessibles à l'extérieur des heures de classe les installations sportives de l'École secondaire La Frontalière;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons est responsable de ses infrastructures et en assume pleinement le coût de construction et d'opération courante ;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire la Frontalière et l'organisme régional Acti-Sports MRC de Coaticook sont responsables d'acheter tout matériel et équipement dont ils ont besoin pour assurer leurs services respectifs ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons et l'organisme régional Acti-Sports MRC souhaite aménager un gymnase multifonctionnel pour les besoins de la clientèle scolaire et pour l'ensemble de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU que la Ville de Coaticook appuie le projet du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons pour le projet polyvalente La Frontalière – Transformation de la palestre en plateau sportif multifonctionnel afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36193

9.3 DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
D'ACTI-SPORTS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021-2022

RÉSOLUTION 21-11-36193

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite déléguer le conseiller Vincent Brochu à titre de membre actif pour la Ville au CA de Acti-Sport de la MRC de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de déléguer le conseiller, Vincent Brochu à titre de membre actif pour l'assemblée générale annuelle du CA d'Acti-Sport de la MRC de Coaticook et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à Acti-Sport de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

21-11-36194

11.1 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK

RÉSOLUTION 21-11-36194

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire avoir les services de consultant pour le recrutement du chef d'Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits services;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Raymond Chabot Ressources Humaines au montant de 190 \$ de l'heure, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Raymond Chabot Ressources Humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de mandater Raymond Chabot Ressources Humaines pour les services de consultant pour le recrutement du chef d'Hydro-Coaticook, pour un montant de 190 \$ de l'heure, plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services de novembre 2021, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-830-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36195

11.2 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET SOUTIEN POUR LE PROJET DE TROTTOIR DANS LE HAMEAU DE BARNSTON

RÉSOLUTION 21-11-36195

CONSIDÉRANT que a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux :

CONSIDÉRANT que le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M. François Fréchette, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie qu'est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36196

11.3 PUBLICATION AU REGISTRE FONCIER D'UN AVIS DE CONTAMINATION POUR LE LOT 3 310 591 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-11-36196

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), lorsqu'une étude de caractérisation effectuée en application de cette loi révèle la présence, dans un terrain, de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires municipalité qui a fait effectuer l'étude doit, dès qu'elle en est informée, requérir l'inscription d'un avis de contamination sur le registre foncier;

CONSIDÉRANT l'étude de caractérisation effectuée par Monsieur Nicolas Legast en date du 25 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le lot 3 310 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, requiert la publication d'un avis au registre foncier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de publier au registre foncier un avis de contamination pour le lot 3 310 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et d'autoriser la greffière à signer tout document nécessaire à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36197 11.4 OCTROI DU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX SELS ET ABRASIFS À
SIMON TREMBLAY

RÉSOLUTION 21-11-36197

CONSIDÉRANT que le poste de préposé aux sels et abrasifs est présentement vacant;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste de préposé aux sels et abrasifs, quatre personnes ont appliqué, soit M. Jérôme Drouin, M. David Roy et M. Antoni Grenier et M. Simon Tremblay;

CONSIDÉRANT que dû à l'ancienneté de M. Simon Tremblay, il y a lieu d'octroyer ledit poste à ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs pour l'octroi dudit poste à M. Simon Tremblay;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer le poste de préposé aux sels et abrasifs à M. Simon Tremblay, dès son entrée en fonction, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36198 11.5 OCTROI DU POSTE DE PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT DES
STATIONNEMENTS À PHILIPPE SÉVIGNY

RÉSOLUTION 21-11-36198

CONSIDÉRANT que le poste de préposé au déneigement des stationnements est présentement vacant;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste de préposé au déneigement des stationnements, trois personnes ont appliqué, soit M. David Roy, M. Antoni Grenier et M. Philippe Sévigny;

CONSIDÉRANT que dû à l'ancienneté de M. Philippe Sévigny, il y a lieu d'octroyer ledit poste à ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs pour l'octroi dudit poste à M. Philippe Sévigny;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer le poste de préposé au déneigement des stationnements à M. Philippe Sévigny, dès son entrée en fonction, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36199** 11.6 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION GUY SÉBAS DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 AU MONTANT DE 55 865,64 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ARÉNA GÉRARD-COUILLARD

RÉSOLUTION 21-11-36199

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Construction Guy Sébas pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 55 865,64 toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Guy Sébas pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-91-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36200** 11.7 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION GUY SÉBAS DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 AU MONTANT DE 11 643,52 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ARÉNA GÉRARD-COUILLARD

RÉSOLUTION 21-11-36200

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 6 par la compagnie Construction Guy Sébas pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 31 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 11 643,52 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Guy Sébas pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-91-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36201** 11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-83 AU MONTANT DE 1 450 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉNOVATION DU PARC DENIS-MADORE

RÉSOLUTION 21-11-36201

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire des rénovations au parc Denis-Madore;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Vivaco au montant de 1 450 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieur concernant l'offre de la compagnie Vivaco;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-83 pour la rénovation du parc Denis-Madore, auprès de la compagnie Vivaco au montant de 1 450 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36202** 11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-84 AU MONTANT DE 22 378 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS DES GÉNÉRATRICES DU POSTE DIONNE ET DU POSTE LAURENCE

RÉSOLUTION 21-11-36202

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire le remplacement des réservoirs des génératrices du poste Dionne et du poste Laurence;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Génératrices BM inc. au montant de 22 378 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Génératrices BM inc.;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-84 pour le remplacement des réservoirs des génératrices du poste Dionne et du poste Laurence, auprès de la compagnie Génératrices BM inc. au montant de 22 378 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - surplus libre, poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36203 11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-85 AU MONTANT DE 17 914,72 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DIVERS PANNEAUX ET ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION INCLUANT LE TRANSPORT

RÉSOLUTION 21-11-36203

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de divers panneaux et équipements de signalisation incluant le transport;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Groupe signalisation de l'Estrie au montant de 17 914,72 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Groupe signalisation de l'Estrie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-85 pour l'achat de divers panneaux et équipements de signalisation incluant le transport, auprès de la compagnie Groupe Signalisation de l'Estrie au montant de 17 914,72 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36204 11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-86 AU MONTANT DE 5 740,11 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX AU PARC ELVYN-BALDWIN POUR L'ENTRETIEN DES MODULES DE JEUX, À LA PATINOIRE, POUR LA REMISE ET DU TERRASSEMENT

RÉSOLUTION 21-11-36204

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a dû effectuer des travaux au parc Elvyn-Baldwin pour l'entretien des modules de jeux, à la patinoire, pour la remise et du terrassement;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs factures, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, au montant de 5 740,11 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-86 pour des travaux au parc Elvyn-Baldwin pour l'entretien des modules de jeux, à la patinoire, pour la remise et du terrassement, au montant de 5 268,75 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projet reporté, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36205 11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-87 AU MONTANT DE 18 632 \$ PLUS
LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE COMPTEURS
DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX

RÉSOLUTION 21-11-36205

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de compteurs domestiques et commerciaux;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les distributeurs GF Tec inc. au montant de 18 632 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Les distributeurs GF Tec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-87 pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux, auprès de la compagnie Les distributeurs GF Tec inc. au montant de 18 632 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36206 11.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-88 AU MONTANT DE 10 873 \$ PLUS
LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN ENSEMBLE DE
FEUX DE SIGNALISATION DE CHANTIER

RÉSOLUTION 21-11-36206

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'un ensemble de feux de signalisation de chantier;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Signal services inc. au montant de 10 873 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Signal services inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-88 pour l'achat d'un ensemble de feux de signalisation de chantier, auprès de la compagnie Signal services inc. au montant de 10 873 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36207** 11.14 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-89 AU MONTANT DE 13 613,63 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA PATINOIRE, LE GAZEBO ET LE TERRASSEMENT AU PARC YVON-LEMIEUX

RÉSOLUTION 21-11-36207

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux pour la patinoire, le gazebo et le terrassement au parc Yvon-Lemieux

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs factures, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, au montant de 13 852,62 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-89 pour la patinoire, le gazebo et le terrassement au parc Yvon-Lemieux au montant de 13 852,62 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36208** 11.15 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-90 AU MONTANT DE 2 218,79 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ AU NOUVEL ACCUEIL DU PARC HAROLD F. BALDWIN

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 21-11-36208

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux d'électricité au nouvel accueil du Parc Harold F. Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie McClish électrique au montant de 2 218,79 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie McClish électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-90 pour des travaux d'électricité au nouvel accueil du Parc Harold F. Baldwin auprès de la compagnie McClish électrique au montant de 2 218,79 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36209 11.16 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-91 AU MONTANT DE 1 627,99 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE STRUCTURE PORTATIVE DE FILET DE BASKETBALL AU PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 21-11-36209

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'une structure portative de filet de basketball au parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc. au montant de 1 627,99 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-91 pour l'achat d'une structure portative de filet de basketball au parc Elvyn-Baldwin, auprès de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc. au montant de 1 627,99 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projet reporté, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36210** 11.17 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-92 AU MONTANT DE 12 859,03 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE AU POSTE DE POMPAGE DIONNE

RÉSOLUTION 21-11-36210

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la réparation de la pompe au poste de pompage Dionne ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour ladite réparation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Pompex au montant de 12 859,03 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Pompex;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-92 pour la réparation de la pompe au poste de pompage Dionne auprès de la compagnie Pompex au montant de 12 859,03 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - surplus libre, poste budgétaire numéro 02-415-00-520.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36211** 11.18 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-93 AU MONTANT DE 20 750 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET D'AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LE CHEMIN RIENDEAU

RÉSOLUTION 21-11-36211

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'ajout d'un trottoir sur le chemin Riendeau;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour les services professionnels pour ledit projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Cima + au montant de 20 750 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Cima +;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-93 pour les services professionnels pour le projet d'ajout d'un trottoir sur le chemin Riendeau auprès de la compagnie Cima + au montant de 20 750 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36212 11.19 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-94 AU MONTANT DE 24 690 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE DÉBROUSSAILLAGE EFFECTUÉ ENTRE LE 1^{ER} AOÛT ET LE 22 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 21-11-36212

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a effectué le débroussaillage entre le 1^{er} août et le 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Entreprises Ghislain Lafaille au montant de 24 690 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Entreprises Ghislain Lafaille;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-94 pour le débroussaillage effectué entre le 1^{er} août et le 22 septembre 2021, auprès de la compagnie Entreprises Ghislain Lafaille au montant de 24 690 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36213 11.20 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-95 AU MONTANT DE 999,61 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DE LA CLÔTURE À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

RÉSOLUTION 21-11-36213

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la réparation de la clôture à l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Inter Clôtures Orford au montant de 999,61 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Inter Clôtures Orford;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-95 pour la réparation de la clôture à l'usine d'épuration des eaux usées, auprès de la compagnie Inter Clôtures Orford au montant de 999,61 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36214 11.21 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-96 AU MONTANT DE 1 724,03 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA REMISE À LA STATION DE LAVAGE DE BATEAUX AU LAC LYSTER

RÉSOLUTION 21-11-36214

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'aménagement de la remise à la station de lavage de bateaux au lac Lyster;

CONSIDÉRANT que le chef parcs bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs factures conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle au montant de 1 724,03 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-96 pour l'aménagement de la remise à la station de lavage de bateaux au lac Lyster au montant de 1 724,03 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

21-11-36215 13.1 AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE TENIR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2021 LE JEUDI 2 DÉCEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 21-11-36215

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole et ses partenaires ont demandé à la Ville l'autorisation de tenir dans certaines rues une activité de sollicitation intitulée La Grande Guignolée des Médias 2021 afin de venir en aide aux plus démunis;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que cette grande guignolée se déroulera de 6 h 30 à 17 h 00 le jeudi 2 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime important de supporter des organismes comme le Centre d'action bénévole dans la réalisation de ce genre d'activités;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le Centre d'action bénévole et ses partenaires, à tenir l'activité La Grande Guignolée des Médias de 6 h 30 à 17 h 00 le jeudi 2 décembre prochain dans certaines rues de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36216

13.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL

RÉSOLUTION 21-11-36216

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2021 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action bénévole a fait une demande pour soutenir la campagne des paniers de Noël 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook tient à venir en aide aux familles qui éprouvent des difficultés financières en cette période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ au Centre d'Action bénévole pour la campagne des paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36217

13.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 250 \$ À C'EST THI-BAULT NOËL POUR LA TENUE DE LEUR SPECTACLE ANNUEL QUI SE TIENDRA LE 10 DÉCEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 21-11-36217

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2021 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du spectacle de levée de fonds intitulé « C'est Thi Bault Noël » dont les profits amassés seront remis aux écoles pour le projet intitulé Nourrir l'avenir d'un enfant, ont présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 250 \$ pour le spectacle « C'est Thi-Bault Noël » pour la tenue de leur spectacle annuel qui se tiendra 10 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

21-11-36218

14.1 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIVERS COMITÉS

RÉSOLUTION 21-11-36218

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que suite à l'élection tenue le 7 novembre dernier, il y a lieu de nommer les membres du conseil à titre de délégué de la Ville de Coaticook auprès des divers comités et organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déléguer les membres du conseil auprès des comités et organismes suivants :

Maire : M. Simon Madore

- Association pour la protection du lac Lyster
Coaticook River Water Power Company
Comité de développement économique de la MRC de Coaticook
- Comité d'évaluation des demandes de démolition
- Comité de retraite des employés de la ville de Coaticook
- Comité de santé & sécurité au travail des employés municipaux
Comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook
Comité environnement
- Comité des finances
- Comité jeunesse
- Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)
- Conseil des maires de la MRC de Coaticook
Corporation de développement économique de la Ville de Coaticook
- Fête des bénévoles

Conseiller au siège no 1 : M. Vincent Brochu

- Acti-Bus
Acti-sports
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité d'évaluation des demandes de démolition
Comité environnement
- Fête des bénévoles
Parc Harold F. Baldwin
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
- Responsable des questions familiales et des aînés

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Conseiller au siège no 2 : Mme Sylviane Ferland

- Bibliothèque Françoise-Maurice
- Comité de sélection au programme Artiste en résidence
- Comité de toponymie
- Comité des communications
- Corporation de développement communautaire (CDC)
- Culture et patrimoine
- Fête des bénévoles
- Musée Beaulne
- Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- Société d'histoire de Coaticook
- Tourisme (Comité touristique de la MRC, Coeur Villageois et Village Relais)

Conseiller au siège no 3 : Mme Guylaine Blouin

- Comité jeunesse
- Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard
- Fête des bénévoles
- Loisirs
- Société de développement du Parc de la gorge
- Société du Parc découverte nature de Baldwin

Conseiller au siège no 4 : M. Denis Hébert

- CIARC
- Dossier agriculture
- Fête des bénévoles
- Responsable des travaux extérieurs
Responsable des travaux extérieurs rural
- Société de développement du Parc de la gorge
- Société du Parc découverte nature de Baldwin

Conseiller au siège no 5 : M. Gaétan Labelle

- Comité de développement de la Ville de Coaticook
- Comité de développement économique de la MRC de Coaticook
- Comité de retraite des employés de la ville de Coaticook
- Comité des finances
- Corporation de développement économique de la Ville de Coaticook
- Fête des bénévoles
- Hydro-Coaticook
- Office municipal d'habitation (OMH)
- Rues Principales

Conseiller au siège no 6 : M. Guy Jubinville

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité d'évaluation des demandes de démolition
- Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard
- Fête des bénévoles
- Loisirs
- Régie intermunicipale de protection incendie

ET de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution aux comités et organismes cités ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36219** 14.2 DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONGRÈS DE L'UMQ QUI SE TIENDRA LES 12 ET 13 MAI 2022 À QUÉBEC

RÉSOLUTION 21-11-36219

CONSIDÉRANT que lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui ont lieu une fois par année, le maire, des conseillers et le directeur général participent aux ateliers, cliniques et conférences traitant de sujets pertinents ainsi que des derniers changements dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville que le maire, les conseillers et le directeur général participent aux Assises annuelles de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de déléguer le maire monsieur Simon Madore, les conseillers messieurs Gaétan Labelle, Guy Jubinville, Vincent Brochu et Denis Hébert, la conseillère Guylaine Blouin ainsi que le directeur général monsieur François Fréchette au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu les 12 et 13 mai 2022 à Québec et de leur rembourser les dépenses réellement encourues sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36220** 14.3 PROMESSE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET TACTIC LTÉE POUR LE LOT NUMÉRO 3 310 591 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-11-36220

CONSIDÉRANT que Tactic Ltée nécessite une servitude en sa faveur pour de l'équipement pour des réseaux de télécommunications par câble de conduit souterrain sur la propriété municipale située sur le lot 3 310 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une promesse de servitude, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer la promesse de servitude portant sur l'équipement pour des réseaux de télécommunications par câble de conduit souterrain sur la propriété située sur le lot 3 310 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-11-36221** 14.4 EXTINCTION DES SERVITUDES PUBLIÉES AU REGISTRE FONCIER SOUS LES NUMÉROS 41 506 ET 41 556 CONCERNANT LES LOTS 3 402 401 ET 2 935 091 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-11-36221

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a publié au bureau de la publicité des droits deux servitudes sous les numéros 41 506 et 41 556 concernant les lots 3 402 401 et 2 935 091;

CONSIDÉRANT que l'extinction de ces servitudes ne nuit en aucun cas à la ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ces servitudes doivent être radiées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU:

- De consentir à l'extinction des servitudes publiées au registre foncier sous les numéros 41 506 et 41 556 concernant les lots 3 402 401 et 2 935 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

ET

- De mandater la notaire Anne-Sophie Francoeur à titre de notaire instrumentant ladite transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36222 14.5 MODIFICATION DE PROGRAMME D'INCITATION À L'ÉTABLISSEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-11-36222

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté un Programme d'incitation à l'établissement;

CONSIDÉRANT que cette politique doit être modifiée afin de faciliter son application;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter la nouvelle version du Programme d'incitation à l'établissement et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36223 14.6 MODIFICATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE RÉSIDEN- TIELLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-11-36223

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté un Programme de subvention pour l'achat et l'installation de borne de recharge électrique résidentielle;

CONSIDÉRANT que cette politique doit être modifiée afin de faciliter son application;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter la nouvelle version du Programme de subvention pour l'achat et l'installation de borne de recharge électrique résidentielle et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-23 (2021) INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-23 (2021) DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-23 (2021)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 24-1-23 (2021) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2022.

L'objet de ce règlement est de déléguer au personnel cadre, pour l'exercice financier 2022, le pouvoir de passer des contrats au nom de la municipalité et d'autoriser les dépenses à l'intérieur des limites et conditions prescrites au règlement ainsi que les dépenses dites incompressibles, c'est-à-dire des coûts fixes que la municipalité doit assumer soit en raison d'une obligation qu'elle a contractée antérieurement, soit pour permettre son fonctionnement régulier.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Sylviane Ferland.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 24-1-23 (2021), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

- 15.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2021) INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2021) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2022 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. 1-0.0) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2021)

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller Gaétan Labelle donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-B-5 (2021) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2022 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C. I-0.1).

L'objet de ce règlement est de fixer un montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. I-0.1) pour l'année 2022.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Gaétan Labelle

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-B-5 (2021) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**15.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 25 (2021) INTITULÉ RÈGLEMENT IMPOSANT DES
TAXES, TARIFS ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2022 ET
DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2021)

Le conseiller Vincent Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 25 (2021) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2022.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2022.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Vincent Brochu

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 25 (2021), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

21-11-36224

16.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-97 AU MONTANT DE 6 834,44 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA PRÉPARATION DU PAVÉ DE LA RUE ERNEST-LAFAILLE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 21-11-36224

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire mettre du pavé de la rue Ernest-Lafaille;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 6 834,44 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-97 pour la préparation du pavé de la rue Ernest-Lafaille auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 6 834,44 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-36225 16.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-98 AU MONTANT DE 2 300 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE, PHASE 1, POUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DU NOUVEAU PUIS P5-18

RÉSOLUTION 21-11-36225

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'évaluation environnementale de site, phase 1, pour le projet de raccordement du nouveau puits P5-18;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Avizo au montant de 2 300 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Avizo;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-98 pour l'évaluation environnementale de site, phase 1, pour le projet de raccordement du nouveau puits P5-18, auprès de la compagnie Avizo au montant de 2 300 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

21-11-36226 16.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-99 AU MONTANT DE 1 246,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DU SITE D'IMPLANTATION DU PUIS P5-18

RÉSOLUTION 21-11-36226

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire la caractérisation écologique du site d'implantation du puits P5-18;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie RAPPEL experts-conseils au montant de 1 246,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie RAPPEL experts-conseils;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-99 pour la caractérisation écologique du site d'implantation du puits P5-18, auprès de la compagnie RAPPEL experts-conseils au montant de 1 246,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

21-11-36227 **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION 21-11-36227

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière